

notre population que nous avons réussi à doter notre province d'énergie électrique.

Je crois, comme le croient les gens des provinces de l'Atlantique, qu'ils ont besoin d'aide sous forme de subventions à l'aménagement de centrales thermiques. Certes, cependant, le même principe devrait s'appliquer à la Saskatchewan. Je ne puis admettre que nous sommes dans la situation dont l'honorable député de MacLeod a parlé. Il a dit que sa province devrait avoir accès à ces avantages. En Saskatchewan, comme je l'ai dit cet après-midi, nous en avons besoin. Lorsqu'on dépense 40 millions du revenu de la province pour assurer de l'énergie à celle-ci, on constate que la chose n'est possible qu'en réduisant d'autres dépenses publiques qu'on aimerait faire. Lorsqu'on a, comme au Canada, un gouvernement central qui touche en moyenne 71 p. 100 du produit des impôts, tandis que 10 provinces doivent se partager une tranche de 13 p. 100 seulement, et que les municipalités n'en touchent que 10 p. 100, on est en face d'un problème financier auquel le gouvernement fédéral devrait s'attaquer avec largeur de vue et dans un esprit digne d'hommes d'État.

Je pense, comme l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre, qu'une modification de la loi figurant dans nos statuts aurait été beaucoup plus équitable et aurait eu beaucoup plus de portée que la mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui. Je regrette donc, en dépit de ce qu'on a pu dire, que le gouvernement fédéral ne soit pas allé plus loin. Je comprends les sentiments de la population des provinces de l'Atlantique. Je sais qu'elle a besoin de cette aide et qu'elle sera heureuse de la recevoir. Certaines des autres provinces connaissent les mêmes difficultés financières et devraient avoir droit au même genre d'aide.

L'hon. M. Lesage: Quels seront les points reliés par les premières lignes d'interconnexion entre la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): L'honorable député pourrait-il préciser un peu sa question?

L'hon. M. Lesage: Est-ce que ce sera, par exemple, entre Saint-Jean et Halifax?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je sais que l'une des premières lignes d'interconnexion que l'on se propose d'aménager le sera entre Saint-Jean et Halifax.

L'hon. M. Lesage: Je veux savoir si ce sera la première?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je le pense. Je crois devoir dire qu'aucun accord n'a encore été conclu entre la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Elles tra-

vaillent actuellement à l'élaboration de cet accord qui doit, je crois, prévoir la construction d'une ligne de transmission entre Halifax et Saint-Jean. Selon les plans, je pense que ce sera la première ligne. Quand l'honorable député a parlé de points, je me demandais s'il voulait que je cite toutes les villes. Je n'aurais pas pu le faire.

L'hon. M. Lesage: Sera-ce une ligne d'une capacité de 138 kilowatts ou de 230?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je pense que d'après les recommandations il faudrait qu'elle commence à 138 puis passe à un voltage plus élevé plus tard, lorsque la demande le justifiera.

L'hon. M. Lesage: Est-ce ainsi que le ministre se propose de procéder?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Nous nous conformons aux recommandations de la *Montreal Engineering*; nous n'avons aucune raison de ne pas le faire.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 2—*Définitions.*

M. Knowles (Winnipeg - Nord - Centre): Puis-je poser une question au ministre au sujet de l'article 2? Lors du débat sur la mesure, nous avons signalé deux restrictions que nous voulions voir disparaître. Nous ne pouvons guère, je suppose, demander au ministre d'accepter une proposition d'amendement portant sur l'aliéna a) où l'expression "provinces de l'Atlantique" serait modifiée de façon à ce que la loi s'applique à toutes les provinces du Canada? Il nous faut donc conclure que, pour ce qui est du bill en question, nous avons perdu la bataille. Nous acceptons notre défaite de bonne grâce. Ainsi que nous l'avons dit tout au début, ce qui est bon pour les provinces de l'Atlantique l'est également pour tout le Canada et nous appuyons le bill.

Cela accepté, il reste, toutefois, l'autre restriction prévue au paragraphe b) de l'article 2, où nous trouvons la définition qui suit:

L'expression "entreprise de force motrice" signifie l'ensemble ou toute partie de ce qui suit, savoir: les facilités de production d'énergie électrique par générateurs à vapeur,...

Je n'ai pas l'intention de proposer un amendement à la Chambre, où les députés sont si peu nombreux ce soir, mais je me demande si le ministre ne songerait pas à prier un de ses collègues de proposer un amendement afin de supprimer les mots "par générateurs à vapeur". Cet amendement ferait de ce bill ce que le gouvernement voulait, c'est-à-dire un bill intéressant les provinces de l'Atlantique, tout en permettant l'aménagement d'entreprises hydro-électriques dans n'importe quelle des provinces de l'Atlantique, si on